

DECISION DU MAIRE 2026/005

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Demande de soutien
financier au titre de
la DSIL 2026
(Dotation de Soutien
à l'Investissement
Local)**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu les projets de la ville de Bourbon-Lancy pouvant faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026,

Considérant que ces projets représentent un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ces projets,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026 pour :

- les travaux de mise aux normes, de sécurisation et d'accessibilité d'un bâtiment visant à accueillir du public – 38 rue Sénateur Turlier – 71140 Bourbon-Lancy.
- les travaux de déploiement de la deuxième phase de vidéoprotection.

ARTICLE 2 : Les montants de subventions sollicités sont de 35% :

- soit 60 823.57€ pour un projet estimé à 173 781.62€ HT pour les travaux de mise aux normes, de sécurisation et d'accessibilité d'un bâtiment visant à accueillir du public ,
- soit 40 822.83€ pour un projet estimé à 99 727.43€ HT pour les travaux de déploiement de la deuxième phase de vidéoprotection.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à la Comptable Publique, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 13 janvier 2026

Edith GUEUGNEAU
Maire

